



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 AOUT 2016
à 20 heures 30

Présents : CALMELS Marcel – ARLES Jacques - FRAYSSE Didier — GELY Marc – MANCINO Francis –VERNHET Joël – BONNEFOUS Martine - LADAME Alain - BONAMI Nicolas - VALENTIN Alexandre - SABATHIER Pierrick

Mme VERNHET Georgette secrétaire de mairie, présente.

Conseillers municipaux absents avec procuration :

- GERBAUD Corinne a donné procuration à Alain LADAME
- DURAND Jacques a donné procuration à Francis MANCINO
- GAYRAUD François a donné procuration à Marcel CALMELS

* HERBAUD Frédéric absent

- **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Mme Martine BONNEFOUS a été désignée à l'unanimité.

1- APPROBATION DU PV DU 7 JUIN 2016

Vote à l'unanimité

2- URBANISME ET TRAVAUX

- **6 demandes de Déclaration Préalable**

- RUDELLE Pascal – Remplacement fenêtres, porte et pose d'un trompe l'œil
- NEGRE Max – Réfection toiture.
- LAMBERT Michel - Piscine.
- DESMERGER M. Odile – Véranda
- PRUSSE Karina – Toiture – création terrasse
- SAINVET J. Pierre – Remplacement fenêtres - volets

- **1 demande de Permis de Construire.**

- FRAYSSINHES Daniel & Jeannine – Transformation existant garage & local rangement

- **1 demande de Certificat d'Urbanisme Opérationnel.**

- BERGONIER Didier – Construction maison habitation

TRAVAUX.

Mr Jacques ARLES adjoint aux travaux donne compte rendu de l'avancement des chantiers. En ce qui concerne les travaux de revêtement la Communauté de Communes a dû faire des choix par rapport au budget. Sur les 13 communes de la Com. Com des priorités ont été faites.

Des reprises sur la voirie de l'année dernière qui n'étaient pas satisfaisantes. Prévu Goudronnage de la cour de la Gendarmerie –

A la charge de la Commune, parking Mairie – cimetière entrée accès Mr TAUVEL.

Le parking chemin de Vère sera terminé en 2017. Attente de la construction de Mr Mme LALLEMAND David. Mr le Maire indique qu'il a donné l'autorisation de construire en limite de propriété.

Vestiaires foot. Gros œuvre terminé. Les menuiseries 2 portes toutes simples sont installées. La plomberie vestiaire à voir car différents devis. La commission travaux va choisir. Se fera en décalé pour chaque vestiaire.

Sera aménagé au plus simple en rapport des prévisions de départ.

Suivra l'aménagement rez-de-chaussée.

L'avenant avec l'entreprise GUIPAL a été signé.

PRE DE BARRE

Visite de Mr Sébastien BLANC. Effectivement après visite travaux importants. Isolation toit. Menuiseries. Il sera nécessaire de faire une consultation pour toutes les menuiseries à changer.

Ensuite, pour la rénovation il serait souhaitable à chaque changement de locataire de remettre tout à neuf avec les mêmes travaux pour chaque logement. (Au fur et à mesure des départs).

POLICE DE L EAU

Face à l'Hôtel des Raspes aménagement local poubelle. Il sera construit un mur en continuité après le pont. Monter un dossier de déclaration. Suppression des toilettes en amont du pont. Envisager achat de containers enterrés. En premier temps réaliser un relevé et plan.

TRAVERSEE VILLAGE .

Les travaux de revêtement par le Département vont démarrer courant Septembre du Pigeonnier à la Gendarmerie. Mr Alain LADAME indique que le carottage des peupliers n'a pas été fait sur les trottoirs. Jacques ARLES indique que c'est l'entreprise Le Jardinier qui doit le faire.

Continuation du chantier Faubourg Avenue Denis Affre. Goudronnage de Rébouisses au virage route de Fontcouverte (lapins)

Une réunion publique est prévue le 09 Septembre 2016 à 18 Heures à la Salles des Fêtes en ce qui concerne les travaux.

Monsieur le Maire précise qu'ensuite suivra à 19 h 30 le pot de départ des boulangers et l'arrivée des nouveaux. Sera affiché ouvert à tout le Monde. Demander à insérer dans la presse.

Mr le Maire indique qu'il cosigne la vente le Mercredi 31 août à 11 Heures chez Me CALMEL à Millau Puisque la commune est propriétaire des locaux de la boulangerie.

Mr Francis MANCINO aborde les stationnements. Cet été comme les autres années, problèmes de stationnement pendant la période d'Août où il est vrai qu'il y a beaucoup de circulation. Sur le parking Avenue Saint Ferréols, il demande que soient enlevés définitivement les véhicules dont les propriétaires ne sont plus à St Rome et qui stationnent depuis des mois. La Gendarmerie ne pourra intervenir qu'avec arrêté du Maire conforme à la réglementation. A ce moment-là, les véhicules qui n'auraient pas été enlevés pourront partir en fourrière.

Prendre arrêté.

Réglementation camping-car bord du Tarn.

Pouvoir interdire le stationnement, la nuit de 22 h à 6 heures du matin. Cela se fait ailleurs. Dans un premier temps diminuerait pas mal les gens qui s'installent.

Projet d'aménagement d'une Aire Camping-car à Piessac. Monter un dossier Pleine Nature avec le Parc.

A demander un devis. Possibilité de subvention par le FEDER

Cela pourrait être une aire pour une dizaine de véhicules. Clos. Payant. Avec possibilité de vidange.

Tarif à la nuit. A mettre en place.

Mr Francis MANCINO indique qu'il est en rapport avec EDF pour le renouvellement de la convention bord du Tarn.

Il semblerait que le chemin soit public.

Interdiction de stationner dans le virage après la pharmacie côté gauche en descendant pour permettre la circulation des piétons. Traçage du sol.

Interdire le stationnement dans la rue qui relie la rue des Tourelles à l'Avenue Denis Affre.

Prendre arrêté interdiction de stationner.

Le problème devant la pharmacie. Revoir la position des emplacements

RD31 TRAVERSE FAUBOURG

Les travaux vont reprendre. L'Avenant GUIPAL concernant la modification de la conduite d'eau entre le domicile de Mme BOUDES et le Pont de Rébouisses, en diamètre 100 a été signé pour satisfaire le souci de sécurisation des biens et des personnes. Concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le SIEDA nous a fait parvenir l'étude et prix de ce programme.

Le projet de mise en souterrain du réseau électrique des rues :

- **Tourelles, Piala, chemin de Vère et St Amans** est estimé à **161 340.26 Euros H.T.** et la participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit **48 402,08 €**,
- **Denis Affre et des Carmes** est estimé à **22 192.06 Euros H.T.** et la participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit **6 657.62 Euros**,
- **Tourelles et Piala zone 2** est estimé à **14 953.80 Euros H.T.** et la participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit **4 486.14 Euros**.
- La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des **réseaux téléphoniques**, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.
- Le projet de mise en souterrain du **réseau téléphonique** des rues :
- **Tourelles, Piala, chemin de Vère et St Amans** est estimé à **24 491.36 Euros H.T.** et la participation de la Commune portera sur les 50% du montant ci-dessus soit **12 247.18 €**,
- **Denis Affres et des Carmes** est estimé à **1 603.24 Euros H.T.** et la participation de la Commune à 801.62 Euros.
- A l'unanimité, le Conseil approuve le projet et s'engage à créer les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.

Les aides actuelles : DETR = 103 500 Euros et SIVOM = 30 000 Euros

Est venue se rajouter L'Agence de l'eau qui nous a répondu et participe à hauteur de 22 163 Euros par rapport aux maisons raccordées.

Egalement, le Conseil Départemental pour 14 212. €

ACCESSIBILITE

Une demande par des infirmières qui veulent s'installer à l'ancien cabinet du Kiné. Le dossier est parti dans les services concernés. Cela consiste à faire un plan incliné vers la rue.

Mr Francis MANCINO également fait part des deux dossiers de la Commune auxquels il a été demandé une prorogation d'accessibilité. Ecole 60 mois et Salle des Fêtes 48 mois.

Une délibération doit être prise si nous voulons demander les délais supplémentaires qui peuvent aller jusqu'à 9 ans.

Mr Alain LADAME indique que concernant l'école, l'accessibilité est urgente et pense que prolonger pour 9 ans est trop long. Soit comme certains s'interrogent on étudie un projet d'une structure école ailleurs bâtiment neuf et aux normes mais où ?? ou bien on n'attend pas et on prévoit de faire les travaux dans un proche avenir.

Après discussion, la décision prise par le conseil **à l'unanimité 14 voix** pour est de demander la prorogation de 9 ans.

3- Droit de préemption urbain Communauté de Communes.

Des Communes ont instauré le droit de préemption urbain (DPU) dans leur document d'urbanisme et reçoivent actuellement les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) des notaires. La Communauté de Communes ayant la compétence depuis l'arrêté préfectoral du 25 Mai 2016, ce droit de préemption est transféré à la Communauté de Communes pour les zones urbaines (U), les zones d'urbanisation future (AU, NA) délimitées par les documents d'urbanisme. Le Conseil Communautaire va prescrire l'élaboration du PLU intercommunal et va instaurer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des communes. Pour simplifier les échanges et l'instruction de ces droits de préemption, il est proposé de déléguer partiellement ce droit aux communes sauf pour les zones d'activités où la communauté préempterait directement. L'avis des communes est nécessaire pour valider cette délégation.

A l'unanimité, le Conseil **vote 14 voix** pour le droit de conserver le droit de préemption sauf zones d'activités.

4- Vente dernier lot « Terrasse des Espeyrières »

Mr Jacques ARLES se retire pour ne participer ni au débat ni au vote, étant le demandeur.

Mr le Maire fait part d'un courrier reçu de Me CLERGUE, notaire, concernant la proposition de Mr ARLES Jacques pour acquérir le dernier lot N°. 4 du Lotissement (Les Terrasses des Espeyrières). Dans son courrier, il propose d'acheter la parcelle cadastrée Section B Numéro 876 d'une contenance de 11 ares 76 centiares, formant le lot N° 4 du Lotissement Communal Les Terrasses des Espeyrieyres, moyennant le prix de 43 476.00 Euros TTC. En outre, Mr Jacques ARLES est disposé à se porter acquéreur d'une parcelle à détacher d'une parcelle de plus grande importance le talus à 1€ le mètre comme pour les précédents acquéreurs du lotissement. Un relevé de géomètre sera établi. Il conditionne également son offre à la prise en charge par la Commune du coût de la fourniture de gabions nécessaires à l'aménagement de la parcelle sur sa partie basse. L'achat de gabions à l'entreprise SEVIGNE représenterait entre 5 000 et 6000 € sachant que lui-même prendrait la pose et l'aménagement de ladite parcelle à sa charge.

Après débat, le conseil Municipal souhaite que la vente de ce dernier lot soit faite afin de clôturer ce lotissement. (Lot que la Commune a du mal à vendre compte tenu de son emplacement.)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **13 pour**, décide de vendre à Mr Jacques ARLES Jacques le Lot N°. 4 au prix de 43 476€ TTC tel que défini par décision du Conseil Municipal précédent.

La Commune paiera les gabions à l'entreprise maxi 6 000 €. La pose et aménagement seront faits par Mr ARLES Jacques.

La Commune vend également le talus à 1 € le m2 après relevé du géomètre.

5- Achat CONSORT GALZIN/ALRIC

Afin de terminer les achats concernant la future zone Avenue Saint Ferréols Route de St Georges,

Une parcelle de terrain reste à acquérir appartenant aux consorts GALZIN/ALRIC ;

Après les rencontres avec les intéressés, le prix du terrain est fixé à 5€ le m2. Par contre les consorts GALZIN/ALRIC demandent en plus que la Commune leur cède, le petit garage jouxtant leur habitation.

Parcelle section E - Numéro 236 superficie 0a29ca dépendance.

Après discussion, le conseil Municipal vote à **l'unanimité 14 voix** pour, l'acquisition du terrain référencé Section B Numéro 748 superficie 27 a 08 ca, et décide de céder compris dans le prix du terrain, la dépendance attenante à leur habitation.

6- DEMANDE SUBVENTION LEADER

Mr le Maire expose au conseil Municipal que la Commune peut prétendre dans le cadre du LEADER

A une subvention en ce qui concerne les travaux de la Mairie désignés création de maison de services. La Commune doit prendre une délibération sollicitant la subvention avec un plan de financement comme ci-dessous :

Bâtiment coût prévisionnel s'élève à 545 895,93 € HT soit 655 075,19 € TTC.

Le plan de financement des travaux de cette opération serait le suivant :

coût total :	545 895,93 € HT	
ETAT :	109 179.00 € HT	
REGION Accessibilité :	39 463.00 € HT	
REGION Rénovat° énergéigique	37 730.00 € HT	COFI
CD 12	24 000.00 € HT	
C.C. Muse	135 000.00 € HT	
LEADER	36 000.00 € HT	
Auto-financement communal :	164 523.93€ HT	30%
TOTAL HT	545 895.93	100%

Le conseil municipal décide à l'unanimité, **14 voix** pour, sollicite l'aide du LEADER et vote le plan de financement ci-dessus.

7- REGLEMENTS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Mr Marc GELY fait part au Conseil Municipal de l'étude sur les règlements de l'eau et l'assainissement. Ces règlements ont été établis par la commission municipale en collaboration avec la direction de l'environnement du conseil départemental.

Chaque Conseiller les a eus en sa possession et le conseil doit les adopter.

Suite à la validation de ces règlements, les tarifs suivants sont à valider :

DELIBERATION TARIFS EAU

Abonnement taux plein pour tout compteur installé à compter du 1 ^{er} janvier 2017	49 €/An
Frais de branchement : Coût réel avec un minimum de perception de	720 Euros
Frais d'ouverture et de fermeture de l'alimentation à la demande de l'abonné ou en cas de non- respect du règlement (§4,5).....	20 Euros
Visite de contrôle pour alimentation en eau ne provenant pas de distribution publique....	20 Euros

DELIBERATION TARIFS ASSAINISSEMENT

-PFB (applicable aux immeubles qui ont un ANC et qui doivent se raccorder au réseau collectif) :
Frais engagés dans la limite de 80% du coût d'un ANC avec un minimum de 1 400 Euros

-PFAC (applicable aux nouvelles constructions qui se raccordent au réseau existant) :
Frais engagés dans la limite de 80% du coût d'un ANC avec un minimum de 1 400 Euros

Facturation des dommages dus à négligence, imprudence
malveillance ou non-respect des spécifications du règlement. : Remboursement des frais engagés.

Abonnés disposant d'un forage (article 18) : Forfait correspondant à 53m³/personne/an
(source Agence de l'eau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, 14 voix pour :

-APPROUVE les règlements de l'eau et de l'assainissement et décide de les appliquer au 1er Janvier 2017.

-VOTE les tarifs à compter du 1er Janvier 2017 et le prix d'abonnement à taux plein à compter de la période 2016-2017 (période de facturation du 1^{er} septembre au 31 août).

Les règlements seront en ligne sur le site de la Commune (www.ville-saintromedetarn.fr) ou à disposition à la Mairie.

8- DECISIONS MODIFICATIVES EAU & COMMUNE

Mr Marc GELY propose les DM à prendre afin d'intégrer dans la Commune des travaux qui avaient été fait par le SIVOM pour le compte de la Commune.

BUDGET EAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2158 : Autres		51 522.78 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		51 522.78 €
R 131 : Subventions d'équipement		51 522.78 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		51 522.78 €

Le conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

BUDGET COMMUNE

Objet : INTEGRATION TRAVAUX SIVOM DANS COMMUNE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		5 862.35 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		5 862.35 €
D 2151 : VOIRIE 2001 SIVOM		111 693.15 €
D 2152 : Installations de voirie		11 917.80 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		123 610.95 €
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		5 862.35 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		5 862.35 €
R 021 : Virement de la section de fonct		5 862.35 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		5 862.35 €
R 1322 : Régions		2 915.67 €
R 1323 : Voirie 2001 SIVOM		4 679.15 €
R 13258 : Voirie 2001 SIVOM		110 153.78 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		5 862.35 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		123 610.95 €
R 773 : Mandats annulés (exerc. Antérieur)		5 862.35 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		5 862.35 €

Le conseil vote à l'unanimité 14 voix pour

9- GESTION PERSONNEL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 1er Novembre 2016, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **14 voix pour**, vote la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet 35 heures hebdomadaires et supprime l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

10- LOCATION MATERIEL

Mr Francis MANCINO soulève le problème de la location de tente. Les avis sont partagés.

Après discussion, la tente sera louée et mise en place sur la Commune seulement de Saint Rome de Tarn au tarif de 200 € la journée avec un chèque cautionné de 500 €.

Un employé sera libéré pour l'installer et la démonter sachant qu'il faut au minimum 6 personnes pour la monter.

Les loueurs devront fournir le reste du personnel.

Le Conseil Municipal vote à la majorité, **11 voix pour 3 contre**.

Mr Francis MANCINO Francis vote 2 voix contre avec sa procuration.

Mr Alain LADAME Alain vote sa voix contre

Location barrières : Concernant la location des barrières, elle sera gratuite pour les Saint Romain et sera facturée à 2 € par jour et par barrière pour les personnes extérieures à la Commune.

11- MANIFESTATION « LE JOUR ET LA NUIT »

Manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, coordonnée depuis 8 ans par l'association Agir pour l'Environnement. Les communes de France sont invitées à mettre en place des événements sur l'ensemble du territoire le soir du Samedi 8 Octobre. (causes et conséquences d'un sur-éclairage sur notre environnement et notre santé). Mme Martine BONNEFOUS doit y réfléchir.

12- ECOLE

Mr Alain LADAME informe de la rentrée 2016 – 2017 le jeudi 1^{er} Septembre.

A ce jour 56 élèves inscrits dont 7 de – de 3 ans et 49 de + de 3 ans.

3 classes à ce jour avec l'affectation de 2 postes ½ au lieu de 3

Suite au comptage à la rentrée on saura après si l'on perd un ½ poste ou non. Au niveau de l'extracolaire la reconduction gratuite des activités d'une h 3 fois par semaine et la mise en place d'un multi-accueil avec cantine – activités et garderie le Mercredi de 12 heures à 18 h 30 Maxi.

Investissement :

Achat de 5 micros ordinateurs

Mise en place d'interphones de classe, remplacement des alarmes incendies et mise en place d'une vidéo surveillance à l'entrée de l'école. Plan Vigipirate. Agrément Préfecture

Pose de panneaux filtrant-uv à la maternelle et réfection du sol accès escalier par mise à niveau et pose parquet.

La mise en sécurité de l'école à ce jour est OK

Prévision d'achat d'une table de tennis.

13- QUESTIONS DIVERSES

Mr Francis MANCINO indique que le bulletin municipal va sortir la semaine qui arrive.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,
Marcel CALMELS.